



LIMITES

Depuis le 22/06/2020, les frontières terrestres de l'Espagne avec l'Union européenne ont été rouvertes. Les frontières internationales sont rouvertes depuis le 01/07/2020.

AÉROPORTS

- Un passeport sanitaire n'est pas nécessaire.
- L'utilisation d'un masque est obligatoire dans l'aéroport.
- Il y aura 3 contrôles obligatoires aux arrivées : contrôle de la température, remplissage d'un questionnaire de santé y compris les coordonnées.
- Contrôle visuel.
- Aucuns frais supplémentaires ne sont attendus pour ces services.

DESTINATIONS TOURISTIQUES

Restaurants et bars : ouvriront avec des mesures d'hygiène et de sécurité en place pour inclure la distanciation sociale avec une capacité limitée à environ 75%. Une distance d'au moins 1,5 mètre entre les clients et le personnel sera proposée, en évitant les foules. Des distributeurs de gel pour les mains seront situés à l'entrée. Entre un groupe de clients et les autres, les tables seront désinfectées et le personnel indiquera aux clients celle qui sera prête à être utilisée. Les tables seront séparées les unes des autres d'au moins 1,5 mètre et les serveurs porteront un masque pendant le service. L'utilisation d'articles en libre-service tels que les distributeurs de serviettes, les pots de sel et de poivre ne sont pas autorisés.

Culture : Les visites guidées sont autorisées, sans utilisation de matériaux tels que des audioguides ou des brochures d'information.

Monuments et musées : Ouverture avec une capacité limitée sur place pour permettre le respect de la distance de sécurité.

Boutiques et établissements : des limitations de capacité ont été mises en place pour éviter les foules.

Des mesures organisationnelles appropriées ont été clairement définies afin d'éviter les foules et de veiller à ce que les clients et les employés maintiennent une sécurité interpersonnelle minimale d'une distance de 1,5 mètres. Si cela n'est pas possible, des mesures alternatives seront mises en œuvre.

Plages : ouvertes au public avec éloignement social obligatoire et capacité limitée. Chaque autorité touristique locale sera responsable de l'application des mesures d'hygiène et de distanciation sociale. Certaines plages proposeront un système de réservation préalable. Les services des transats doivent respecter les mesures de sécurité, par le biais de nettoyage et désinfection entre l'utilisation de chaque client. L'utilisation d'une serviette est obligatoire. Les groupes de chaises longues doivent être séparés de 2 mètres, ce qui garantit la bonne distance de sécurité avec les autres personnes. L'utilisation de douches et le lavage des pieds doivent être effectués en respectant la règle d'une personne à la fois.

Loisirs nocturnes : L'utilisation de tables d'extérieur est désormais autorisée ; cependant, l'utilisation des pistes de danse est toujours restreinte.



HÔTELS

Le gouvernement a publié une série de mesures obligatoires pour la réouverture des établissements hôteliers, toutes visent à garantir une plus grande sécurité de leurs clients.

Chaque établissement est obligé d'avoir un plan d'urgence spécifique pour réduire et éviter la propagation du COVID-19, avec pour objectif de respecter l'ensemble des mesures d'hygiène et de nettoyage renforcées.

Tous les hôtels n'ouvriront pas cet été, mais tous les hôtels qui décident d'ouvrir doivent répondre à ces exigences minimales.

Outre les exigences minimales, chaque hôtel / chaîne élabore ses propres mesures supplémentaires, qu'il juge essentielles à leur fonctionnement. Nous avons des informations spécifiques concernant les chaînes individuelles et les hôtels qui peuvent être mis à votre disposition si vous en avez besoin.

Les mesures les plus pertinentes sont :

- Les grands rassemblements de personnes doivent être évités et l'utilisation des espaces communs doit être effectuée dans le respect de la bonne distance sociale, qui a été fixée à 1,5 mètres.
- Hygiène : Désinfection des chambres après chaque réservation, avec des distributeurs de gel pour les mains à disposition des clients.
- Sécurité générale : une réduction de l'occupation de l'hôtel (entre 50 et 70% selon les hôtels). Contrôles sur la capacité et les flux dans les zones communes
- Réception : Un service d'enregistrement en ligne sera proposé pour minimiser les files d'attente dans les espaces communs.
- Chambres : Une réduction des meubles non essentiels, par exemple l'élimination des tapis, rideaux, minibars, oreillers et couvertures sur mesure. Les couvertures et oreillers rangés dans les placards doivent être protégés.
- Paiement des prestations : Paiements en espèces limités, avec la préférence du paiement par carte.
- Restaurants : Des distributeurs de gel pour les mains seront positionnés à l'entrée ; les tables seront espacées de 1,5 mètre et seront nettoyées et désinfectées entre un groupe de clients et le suivant. Articles à usage partagé, tels que serviette, supports ou distributeurs de cure-dents seront retirés. Mise en place de placement lorsque cela est nécessaire pour éviter la foule. Circulation contrôlée des flux d'entrée / sortie. Renforts de service en place pour inclure le service en chambre.
- Buffets : Les buffets doivent être séparés des clients par l'utilisation d'un écran de protection, offrant des produits frais ou pré-préparés en portions individuelles et protégés de l'environnement. Buffets assistés pour éviter la manipulation des aliments par les clients. Sauces et condiments servis en portions individuelles.
- Piscines : Le nettoyage et la désinfection dans les zones où les baigneurs se reposent et circulent est requis au moins deux fois par jour. Accès contrôlé aux vestiaires et douches. Capacité limitée dans les piscines et les environs. Distance de sécurité entre les chaises longues. Zones d'entrée et de sortie séparées. Les objets personnels doivent rester dans la zone de périmètre désignée.
- Gymnases et SPA : N'ouvriront que s'ils sont en mesure de se conformer aux mesures de sécurité et d'hygiène obligatoires. Des réservations préalables peuvent être nécessaires.
- Divertissement : Les activités se dérouleront en plein air, en maintenant les bonnes distances et en évitant les échanges de matériel.
- Personnel : les employés de l'hôtel doivent suivre une formation consacrée aux mesures de sécurité et de prévention liées à Covid19.



NOTE IMPORTANTE :

À l'heure actuelle, les dates d'ouverture des hébergements peuvent encore varier selon leur niveau d'occupation.

- En cas de changement, notre service Réservation / Service Clientèle vous contactera.
- En cas de réouverture de l'hôtel mais de perte importante d'installations (ex: piscine, parc aquatique, service tout compris), notre service de réservation / service à la clientèle vous informera de toute réservation existante affectée.
- Nous mettons continuellement à jour notre base de données afin que vous ayez les dernières informations mises à jour pour le téléchargement des données.

CONTACT :

- Du Lundi au Vendredi de 10h00 à 17h00 : 0 890 710 911 (Service 0.25€/min + Prix appel)

TRANSPORT :

Concernant tous les moyens de transport, qu'ils soient publics ou privés, les entreprises sont tenues de respecter des règles d'hygiène et de santé spécifiques. La capacité maximale autorisée doit être clairement visible ainsi que les mesures qu'ils ont adoptées pour maintenir la distanciation sociale.

- **Transport public** : Fonctionnement sans capacité limitée. L'utilisation d'un masque est obligatoire
- **Autocars Transferts et Excursions** : L'utilisation d'un masque est obligatoire par le client. Un nettoyage et une désinfection quotidiens est mis en place. Gel pour les mains disponible à l'entrée du véhicule
- **Transferts privés** : L'utilisation d'un masque est obligatoire. Un protocole de nettoyage et de désinfection quotidien est mis en place. Gel pour les mains disponible à l'entrée du véhicule
- **Location de voiture** : les voitures seront désinfectées et utilisées en rotation, ce qui signifie que la première voiture à remettre sera la dernière à être réutilisée

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- Distanciation sociale: une distance minimale de 1,5 mètre est la réglementation actuelle requise.
- L'utilisation d'un masque est obligatoire pour les personnes de plus de six ans, même en respectant la distanciation sociale.

INFECTION :

En cas de symptôme pouvant conduire à une suspicion d'infection, comme une toux, de la fièvre ou une détresse respiratoire, il est recommandé :

- L'auto-isolement : dans une chambre individuelle avec fenêtre, en gardant la porte fermée et, si possible, salle de bain séparée. Si cela n'est pas possible, maintenez la distance de sécurité de 2 mètres avec les autres et adoptez les mesures d'hygiène exceptionnelles.
- Dans le cas où une infection est détectée pendant le séjour d'un client, les hôtels doivent avoir établis une zone de quarantaine disponible ou un accord avec les établissements externes pour isoler le client. Tous les frais d'hébergement et les soins de santé doivent être à la charge du client, il est donc recommandé que les clients souscrivent une police d'assurance voyage à l'origine qui comprend une couverture pour ce type d'éventualité.